

# L'INITIATIVE DE LA FEDERATION DU MALI

## I- Généralité :

Quatre Etats, le Sénégal-le Soudan-la Haute-Volta et le Dahomey, décident créer en Janvier 1959 une « **fédération du Mali** » ayant pour but de regrouper plusieurs territoires en ensemble suffisamment puissant et homogène. Mais la Haute- Volta et le Dahomey, en pleine crise intérieure, ne purent se joindre à la fédération, qui se limita ainsi au Soudan et au Sénégal.

Pourtant, la **Fédération du Mali**, si réduite fut-elle, allait jouer un rôle décisif dans la dissolution des structures nées en 1958.

**Senghor** et **Lamine Gueye** s'unirent à **Modibo** pour fonder un éphémère parti, le **Parti de la Fédération Africaine (P.F.A)**. Il exprimait aussitôt le vœu de transformer la communauté, trop centralisée à son gré, en « **confédération multi-nationale** » aboutissant à l'indépendance.

En septembre, le **Comité Directeur** du **P.F.A.** se réunit, et, malgré une certaine réticence des Sénégalais, décida de demander immédiatement le « Transfert des compétences communes ».

Dès la fin de septembre, **Léopold Sedar Senghor** remettait à **Paris** un document réclamant l'indépendance des Etats du **Sénégal-Soudan**, regroupés dans la Fédération du Mali.

La réunion du Conseil Exécutif de la communauté à **Saint-Louis** les 11 et 12 décembre fut décisive : le Président de la communauté y annonça officiellement l'ouverture de négociations en vue des **transferts des compétences** et d'**accords de coopération**. Il admettait que le Mali peut demeurer au sein de la communauté, à l'issue de ces négociations.

Le 13 décembre, il prononçait devant l'Assemblée Fédérale du Mali un discours capital, reconnaissant l' « **Etat du Mali** » et ouvrant en fait la voie à l'accession généralisée des Etats de la communauté à l'**Indépendance**. Désormais, le Mali siège à l'**O.N.U.**